

LES DISPOSITIFS PUBLICS DE CREATION D'ENTREPRISES ET L'EMPLOI EN ALGERIE

BELKACEM Djamil¹

Résumé

L'entreprise constitue la cellule de base de création de richesse, d'emplois et d'innovation. Favoriser sa création c'est mettre en œuvre les conditions de son développement et surtout de sa pérennité. L'objet de ce travail est de montrer dans quelle mesure la mise en œuvre par les pouvoirs publics de dispositifs de facilitation de création d'entreprise, entrant dans le cadre d'une politique globale de relance de la croissance et de l'emploi est pertinente pour promouvoir la création d'emplois des jeunes diplômés, de valeur ajoutée et d'innovation.

Mots clés : entrepreneuriat, innovation, emploi des diplômés, dispositif publics

I. La création d'entreprises

L'innovation, qu'elle concerne le produit ou le procédé de fabrication est intimement liée à l'entrepreneuriat. Ce dernier ne peut exister sans la création de nouvelles entreprises. Une enquête² réalisée par l'office national des statistiques d'Alger montre que le nombre d'entités économiques existant au niveau national est de 934 250. Ces entités sont essentiellement concentrées dans le milieu urbain (plus de 83%). Par secteur juridique c'est le secteur privé qui occupe la première place avec un taux de 98%. La création des entreprises dans le privé a été favorisée par la mise en œuvre du processus de privatisation de l'économie induit par le programme d'ajustement structurel de la décennie 1990 ainsi que par la promulgation des codes des investissements de 1993, de 2001 et de 2006 (certains avantages ont été revus). Ce processus englobe aussi bien la création d'entreprises privées que la privatisation des entreprises publiques déstructurées.

Par ailleurs, la libéralisation du commerce extérieur s'est également accompagnée de la création d'entreprises dans les domaines du commerce et des services comme on le constate dans le tableau ci-dessous :

¹ Madame BELKACEM Djamil : Maître de conférences à l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée au Développement (ENSSEA) et directrice du laboratoire d'économie appliquée au développement LEQAD

² Il s'agit du premier recensement économique réalisé en 2011 ; dans collections Statistiques, n°172, ONS, 2011.

Tableau n°1 : Evolution de la création d'entreprises par secteur d'activité

	1995	2000	2004	2011
Industrie	36285	4372	46991	
		1	95 445	
Construction	16010	1867	72869	
		4	9 117	
Services	183461	2243	102841	829
		85	688	
Dont	127234	1573	37954	
Commerce		92	515 700	
Total	235		182701	
	756	286780	934 250	

Source : Données du ministère de la PME et de l'artisanat, de la CNAS (caisse nationale d'assurance sociale) et de l'ONS

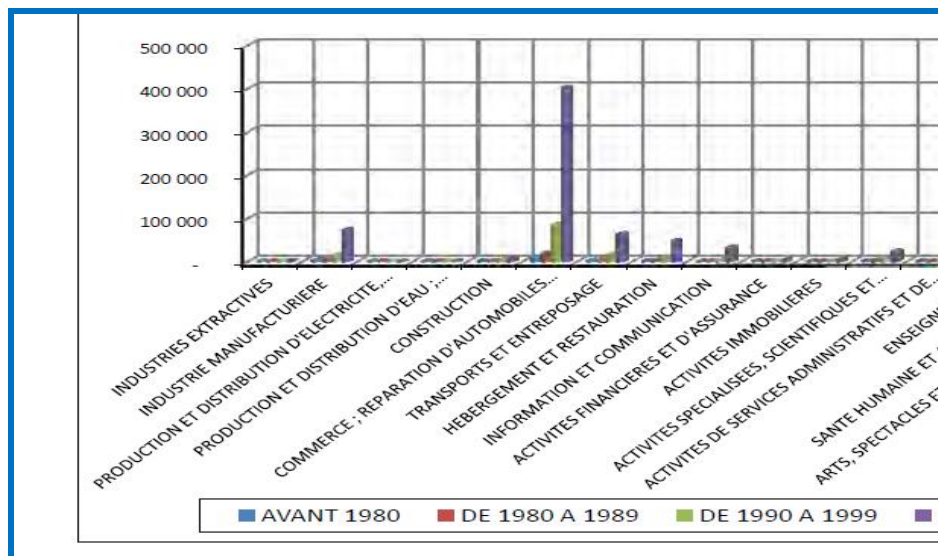
La création d'entreprises dans les services est dominante pour toutes les années soumises à l'analyse. Les services (fournis aux ménages et aux entreprises) ont connu une forte croissance durant la deuxième moitié des années 2000, impulsée par les services de restauration et ceux liés au développement des télécommunications et de la santé.

Le secteur industriel, sensé jouer le rôle de levier dans la croissance en général et dans l'innovation en particulier, a enregistré un très faible taux de création d'entreprises voir une stagnation. Ce phénomène de désindustrialisation est le résultat, en premier lieu de la mise en œuvre du PAS, de l'ouverture commerciale avec comme corollaire l'expansion des importations et en second lieu de la réorientation des ressources (investissements) vers le secteur de l'énergie et les secteurs improductifs (construction) liés aux programmes de relance à la keynésienne et portant sur le développement des infrastructures essentiellement.

La tertiarisation de l'économie en Algérie n'est pas une tertiarisation post industrielle comme dans les économies développées où elle est induite par les gains de productivité du travail et la demande de services, elle relève plutôt d'un fait stylisé dans les pays en développement selon [KALANTZIS 2005]. Un fait stylisé qu'il relie à l'asymétrie de l'évolution sectorielle : « la taille du secteur producteur de biens non échangeables (qui comprend en général les services et la construction) augmente relativement à celle du secteur producteur de biens échangeables (l'industrie manufacturière) avant la crise ».

La part des entités activant dans les domaines scientifique et technique est presque insignifiante (3% du total des entités) et pour la plupart de création récente (23 331 sont créées entre 2000 et 2011).

Graphe n°1 : création d'entreprises par période et par nature d'activité



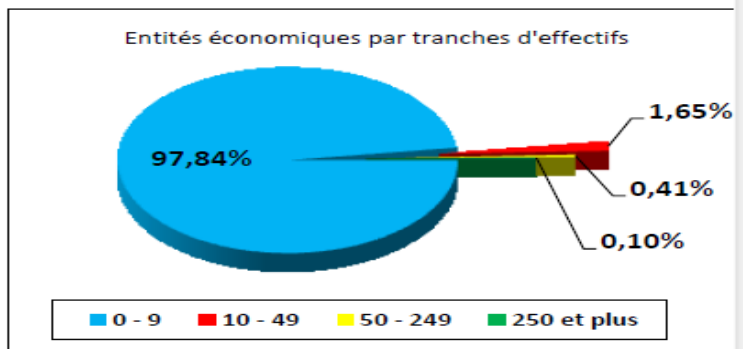
Source : ONS

Afin de dynamiser le secteur de la recherche scientifique, valoriser les travaux et accompagner les projets jusqu'à maturation, des réformes ont été engagées par les pouvoirs publics et qui ont abouti à :

- La création de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et développement des technologies (ANVREDET), créé en 1998 pour accompagner les projets innovants jusqu'à leur maturation.
- La création durant la même année de l'INAPI (Agence nationale de gestion de la propriété intellectuelle).
- La création en 2004 de parcs technologiques et de l'agence nationale des parcs technologiques (ANPT) pour les gérer. Un seul parc est opérationnel, il est situé à Alger (parc de SIDI ABDELLAH), d'autres sont en construction (Batna, Ouargla etc.).
- La réforme universitaire de 2008 portant sur l'introduction dans les filières technologiques de modules d'économie afin de faciliter le lien université- monde économique. C'est dans cette optique que des BLEU (bureau de liaison entreprise-université) ont été créés (BLEU de Tlemcen créé à l'initiative du directeur de l'université de cette région). Les BLEU's existent surtout au CANADA (en partenariat avec les Etats Unis et le Mexique), elles assurent l'interface université /entreprises en vue de faciliter le transfert technologique des universités et qui était confié auparavant à l'administration.

Concernant la dimension de ces entreprises, nous remarquons qu'elles sont majoritairement de très petite taille avec des effectifs allant de [0-9 occupés] représentent plus de 97% du total des entités, alors que celles ayant des effectifs de 250 et plus ne représentent que 932 entités soit 0,1%.

Graphe n°3 : répartition des entités économiques par tranches d'effectifs



Source : recensement économique de 2011

L'analyse ci-dessus montre que la concentration des entreprises dont les effectifs sont très réduits a pour corollaire une faible création d'emplois et plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes diplômés des universités dont le taux de chômage est de plus en plus important.

C'est pour pallier à cette situation, que les pouvoirs publics ont mis en place un ensemble de dispositifs de création d'entreprises visant à booster la croissance et l'emploi.

II. Les dispositifs publics de création d'entreprises :

Dès le début des années 1980, il a été constaté un ralentissement des investissements dans tous les domaines et plus particulièrement dans l'industrie. Ce ralentissement trouve sa justification selon les pouvoirs publics dans le fait que les restes à réaliser des plans de développement sont trop importants, il paraissait donc plus rationnel de les parachever avant d'engager de nouvelles dépenses. De plus, le processus de baisse des prix des hydrocarbures entamé à la même période va conforter les pouvoirs publics dans cette décision, ce qui se traduira par une baisse de la croissance et de l'emploi.

La situation va davantage s'aggraver avec la mise en œuvre des conditionnalités du programme d'ajustement structurel de la décennie 1990, imposé par les institutions financières internationales en contrepartie du rééchelonnement de la dette extérieure. Parmi les conditionnalités aux effets désastreux sur l'économie : la dévaluation du taux de change, la libéralisation des prix et la privatisation. Ainsi, malgré de nombreuses réformes engagées par les autorités pour le redressement de l'économie nationale, la situation en matière de croissance et d'emplois demeure fragile.

Pour remédier à cette situation, un ensemble de dispositifs d'incitation à la création d'entreprises et d'emplois ont été mis en place par les pouvoirs publics dès les années 1990.

L'objectif de ces dispositifs était la résorption du chômage de plus en plus important touchant les jeunes qui n'arrivaient pas à trouver d'emplois à cause de chute des investissements et la cessation d'activité de nombreuses entreprises publiques durant cette période.

Par ailleurs, à la faveur de la reprise des prix des hydrocarbures au début de la décennie 2000 (deux années après la fin du PAS), des programmes de relance à la keynésienne, articulés autour du développement des infrastructures sont mis en œuvre. L'objectif de ces programmes est de booster la croissance et par ricochet l'emploi à travers des mesures de facilitations de création d'entreprise (octroi de microcrédits, mesures d'incitation fiscales etc.) et d'emplois à destination des jeunes diplômés.

C'est dans ce contexte que les deux plus importants dispositifs d'incitation à la création d'activité ont été créés. Il s'agit de la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) créée en 1994 et de l'ANSEJ (L'Agence Nationale pour le Soutien à l'Emploi des Jeunes) créée en 1996. Plus récemment, en 2004, une autre agence l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion du Microcrédit) a été créée.

Tous ces dispositifs ont pour objectif commun d'encourager, de soutenir et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets de création d'entreprise. Ils couvrent (pour l'ANSEJ et l'ANGEM) toutes les phases de création, de lancement et d'extension de l'entreprise ainsi que tous les domaines d'activités économiques.

Schéma 2 : les dispositifs de création d'activité



Tableau n° 2 : Synthèse des critères et avantages des dispositifs de création d'emploi

Collège	CNAC	ANSEJ	ANGEM
Date de création	1994	1996	1999
Incitation fiscale	Exonération de TVA (pour les biens	Exonération de TVA (pour les biens	Exonération de TVA (pour les

	et services)	d'équipement)	biens d'équipement)
	Droits de douanes au taux de 5%	Droits de douanes au taux de 5%	Droits de douanes au taux de 5%
			Exonération n de la taxe foncière (pour 3 ans) 18 ans et plus
Tranche d'âge	35-50 Chômeurs	19-35 Chômeurs	Faible revenu
Secteurs d'activité couverts	Toutes les activités	Toutes les activités	Toutes les activités
Type de financement	Triangulaire	Triangulaire	Triangulaire
Bonification taux intérêt	Un prêt non rémunéré	Un prêt non rémunéré	Un prêt non rémunéré

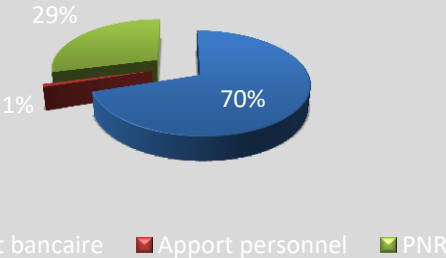
Source : tableau créé par nous même.

Le financement de projets relevant de ces trois dispositifs est de type triangulaire : apport personnel, crédit bancaire et un prêt non rémunéré (PNR). A titre d'exemple pour les dispositifs ANGEM et ANSEJ³ nous avons:

Source : données des deux organismes

Par secteur d'activité, les deux plus importants dispositifs (ANGEM et ANSEJ) se caractérisent par une concentration des activités dans l'industrie, l'agriculture et construction pour ce qui est de l'ANGEM et dans le commerce et services (surtout transport et restauration) pour l'ANSEJ.

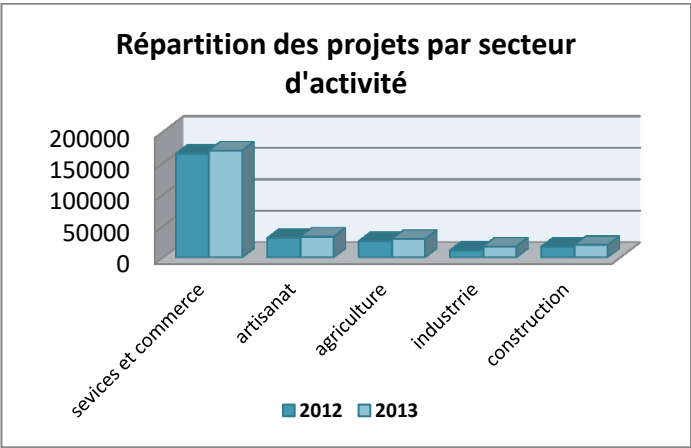
Financement triangulaire ANGEM et ANSEJ



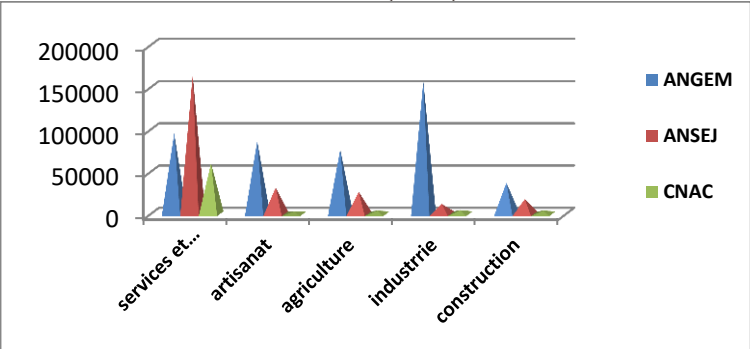
se passe à un apport de 1% seulement.

e de
nnel de 10% on

Graph n° 4 : Répartition des projets ANSEJ par secteur d'activité (2012 et 2013)



Graph n° 4 : Répartition des projets ANSEJ et ANGEM par secteur d'activité (2012)



Source : données du ministère de l'industrie

En matière de nombre de projets financés pour les deux dispositifs pour les années 2012 et 2013, les données montrent une certaine stabilité en matière de création de projets ANSEJ et ce pour tous les secteurs d'activité. La même tendance est également observée pour le dispositif ANGEM. Cette stabilité alors que le nombre de création d'entreprises a augmenté au cours de la période trouve son explication dans la mortalité de certaines PME

Tableau n°3 : Mortalité des PME privées personnes morales

	Secteurs d'Activité	2011	2012	Ecart	
				Nbre	Part en%
I	Agriculture et pêche	66	55	-11	0,68
II	Hydrocarbures, Energie,	22	19	-3	0,24
III	BTPH	3 512	3 004	-508	37,32
IV	Industries manufacturières	1 113	944	-169	11,73
V	Services	4 476	4 028	-448	50,04
	Total Général	9 189	8 050	-1139	100

Source :ministère de l'industrie

La mortalité touche tous les secteurs mais plus particulièrement les services, l'industrie et la construction. Plusieurs causes sont à l'origine de ces disparitions : existence d'une forte compétitivité dans certains secteurs (services), recours aux méthodes de gestion traditionnelles qui s'avèrent inefficaces dès que le nombre des effectifs dépasse un certain seuil, recherche de gain facile et d'opportunités de court terme, absence d'étude de marché permettant d'entrevoir les secteurs les plus porteurs à long terme etc.

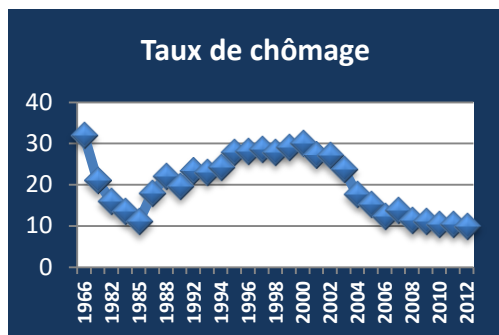
III. La création d'emplois

Il est indéniable que la croissance économique constitue la principale source d'emplois, et on ne peut concevoir de création d'emplois sans la création d'entreprises. Le développement du capital humain étant le principal moteur de la croissance économique.

En Algérie, la création d'emplois a connu une évolution contrastée au cours des trois décennies passées. Durant les années 1980, la création d'emplois était surtout le résultat de la réalisation des plans de développement axés sur l'industrialisation des années 1970. La décennie 1990, sera à l'inverse marquée par une baisse de plus en plus rapide de la perte d'emplois induite par la baisse des investissements et la fermeture des entreprises dû essentiellement à la mise en œuvre du PAS. L'amélioration de la situation financière de l'économie qu'a induite la remontée des prix des hydrocarbures durant les années 2000, poussera les autorités à remédier au déséquilibre du marché du travail exprimé par des taux de chômage très élevés. Ainsi, des plans de développements de moyen terme financés par l'Etat et portant sur les dépenses d'infrastructure seront lancés : le premier en 2001, il s'agit du plan de soutien à la relance économique ; le second en 2005, c'est le plan complémentaire de relance économique ; un troisième en 2009 et enfin celui de 2014 en cours de réalisation.

Tous ces plans ont pour objectif la création d'emplois directs et indirects en stimulant la création d'entreprises dans les secteurs liés aux infrastructures. Ces plans ont certes permis de réduire le taux de chômage mais ce dernier reste toujours élevé et marqué par un changement de structure.

Graphes n° 5 : Evolution du taux de chômage (1966-2012)



Source : données de l'Office National de Statistique

L'analyse par tranches d'âge permet de cerner davantage les populations le plus touchées par le chômage. L'examen des données fait ressortir que le segment le plus touchés est celui de la tranche [15-24 ans] et [25-35ans] et beaucoup celle de [40ans et plus].

Tableau n° 4 : évolution du taux de chômage par tranche d'âge

	2008	2009	2010
15-25	25	21	37
25-59	8	7	15

Tableau n° 5 : caractéristiques de l'emploi pour la période 2005-2009

	Formation professionnelle	Enseignement supérieur	Total diplômés
Masculin			
Taux d'activité économique	89,1	85,3	87,9
Ratio emploi/population	73,0	69,6	71,9
Taux de chômage	18,0	18,4	18,1
Taux d'inactivité	10,9	14,7	12,1
Féminin			
Taux d'activité économique	46,2	71,6	59,7
Ratio emploi/population	33,0	43,0	38,4
Taux de chômage	28,4	39,9	35,8
Taux d'inactivité	53,8	28,4	40,3
Ensemble			
Taux d'activité économique	72,6	77,1	74,5
Ratio emploi/population	57,6	53,7	56,0
Taux de chômage	20,6	30,3	24,9
Taux d'inactivité	27,4	22,9	25,5

Source : données de l'ONS

Pour la catégorie des jeunes chômeurs, les diplômés et plus particulièrement les diplômés du supérieur sont le plus exposés au risque de chômage. Les raisons de ce phénomène résident dans l'inadéquation entre une demande de travail émanant surtout d'un secteur productif faiblement capitalistique ne nécessitant pas un niveau de qualification élevé. Selon le rapport 2012du FMI sur l'emploi en Algérie, le secteur privé n'a pas été en

mesure de créer assez d’emplois qualifiés, de plus il existe une répartition des étudiants en faveur des filières comme le droit, les sciences humaines et l’éducation qui ne répondent pas aux besoins de ce secteur.

Par secteur d’activité, ce sont surtout les secteurs des travaux publics et des services qui se partagent la population occupée come nous l’avons signalé plus haut.

Tableau n° 6 : répartition de la population occupée par secteur d’activité en 2012

En milliers

Secteur d'activité	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Agriculture ⁸	1 040	12,6	95	6,5	1 136	11,7
Industrie extractive	177	2,1	14	0,9	191	2,0
Industrie manufacturière ⁹	747	9,0	399	27,1	1 146	11,8
Construction	1 860	22,5	25	1,7	1 886	19,4
Commerce ¹⁰	1 415	17,1	60	4,1	1 475	15,2
Transport et communication	513	6,2	29	2,0	542	5,6
Autres services marchands ¹¹	323	3,9	52	3,6	375	3,9
Autres services non marchands ¹²	2 185	26,5	799	54,2	2 985	30,7
Total	8 261	100	1 474	100	9 735	100

Source : Office National des statistiques

Par ailleurs, la création d’emplois par les dispositifs d’incitation à la création d’entreprises demeure très faible et se caractérise par la précarité de l’emploi en raison de la mortalité de ces entreprises.

	Emplois créés par les micro-entreprises
2001	2 3800
2002	28400
2003	28100
2004	19100
2005	36500

Source : ministère de l’industrie

S’agissant de ces emplois, leur coût est relativement faible lorsqu’il s’agit des dispositifs d’insertion alors que leur coût est très élevé lorsqu’il passe par des crédits accordés pour la création d’entreprises.

Conclusion

Le constat qui se dégage de cette analyse est que la croissance en Algérie ne génère pas suffisamment d'emplois. La croissance demeure l'apanage du secteur des hydrocarbures seul secteur hautement capitalistique qui draine une main d'œuvre qualifiée mais très peu.

Les dispositifs publics de création d'emplois, certes bénéfiques, doivent davantage tenir compte des besoins du marché mais également orientés vers l'innovation dans les produits et les procédés ainsi que dans la recherche scientifique et technique. Pour ce faire un rapprochement université – entreprises devrait être entrepris par les pouvoirs publics en multipliant la création des BLEU dans toutes les régions. La création de sociétés de capital risque devrait être encouragée afin de financer les projets de recherche.

L'industrie et plus particulièrement l'industrie manufacturière dont le processus de désindustrialisation est largement entamé devrait connaître un redressement en favorisant les investissements locaux et étrangers (IDE). Les moyens financiers ne sont pas suffisants pour déclencher seuls ce redressement qui nécessitent la mise en œuvre d'une politique industrielle qui tienne compte de la réalité de l'économie algérienne et non en s'inspirant d'autres modèles.

BIBLIOGRAPHIE :

BARROW RJ. et SALA-I- MARTIN X. “*Economic growth* “, MIT Press, 1995

BARRO R J ,« *Economic Growth in a cross section of countries*» quarterly journal of Economy, 1991

BENHABIB J et SPIEGEL M. « the role of human capital in economic development” evidence from aggregate cross country DATA, journal of Money Economics, 1994

BERTHELEMY J. et VARADOUKIS A : « capital humain et croissance : le rôle du régime commercial », centre de développement de l'OCDE, n° 121, 1997

CNES, 1996. Actes du Forum International sur l'Emploi des Jeunes, Conseil National Economique et Social, Alger

ENGLANDER S. et GURNEY A. « *La productivité dans la zone de l'OCDE : les déterminants à moyen terme* », revue économique de l'OCDE, n°22, 1994, pp. 53-119

KALANTSIS Y. « désindustrialisation et crise financière dans une économie émergente », revue économique 3/2005 (vol56)

MAKIW N. ROMER D. ET WEILD N. « contribution to the empirics of economic growth”, quarterly journal of money economics, 1994

MUSETTE M. S., ISLI M. A. et HAMMOUDA N. : « marché du travail et emploi en Algérie : éléments pour une politique nationale de l'emploi », OIT , Alger 2003

MALBOUCI.L.(2004), « L'essor des PME algériennes par la théorie des ressources », 7^{ème} Congrès international francophone en Entrepreneuriat et PME –CIFEPME. Vol.1: 51-64

MAJA KLUN ET RENATA SLABE-ERKER : « les opinions des entreprises au sujet de la réglementation et des institutions fiscales, environnementales et sur l'emploi » : le cas de la Slovénie, *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 2009/3 Vol. 75, p. 583-603.
DOI : 10.3917/risa.753.0583

ONS site de l': Office National de Statistique ; Algérie
Rapport FMI , questions choisies, février 2012